

# COURRIER UNIVERSEL DU CITOYEN HUSSON.

Du 25 Nivôse, l'an 4 de la République française. (Vendredi 15 Janvier 1796 (v. st.))

Récit des souffrances de Drouet et de Camus pendant leur captivité. — Nouvelle vendée dans le Brabant. — Fourniture de bled, qui sont en déficit de 23 million, arrêtés. — Résolution tendant à exclure Mersaut du corps législatif.

## Cours des changes du 24 nivôse.

Amsterdam . . . . .	19 à 2 b.
Bâle . . . . .	11
Hambourg . . . . .	37,500
Gênes . . . . .	185 0
Livourne . . . . .	200 00
Espagne . . . . .	2150
Marc d'argent, en barre . .	9300
Or fin, l'once . . . . .	
Arg. monnoyé . . . . .	
P. . . . .	5150
Inscription sur le grand livre	200 p. $\frac{2}{5}$ b.
Bons au porteur . . . . .	p. $\frac{2}{5}$ p.

Le prix de ce journal, envoyé par courrier extraordinaire, est de 6 liv. (espèces) pour un mois, et de 18 liv. pour trois mois.

Le prix du même journal, envoyé par courrier ordinaire, est de 250 liv. par mois, ou de 9 liv. (espèces) pour trois mois.

Il faut affranchir soigneusement les lettres, si non elles seront refusées. Les abonnés sont in tamment priés d'envoyer, dans leurs lettres de renouvellement, l'adresse imprimée qui couvre leurs feuilles.

On s'abonne à Paris, chez le citoyen Husson, rue d'Antin, n° 8, section Lepelletier.

## NOUVELLES DIVERSES. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. PARIS, le 24 nivôse.

L'Ami des Lois nous annonce que Lacoste, Garnier et Sabonadière, qui n'ont pas rempli l'engagement qu'ils avoient pris avec le gouvernement de fournir à la ville de Paris 750 sacs de farine par jour, et qui même ne peuvent rendre compte de 23 millions qu'ils ont reçus pour cet effet, ont été arrêtés. Jambon Saint-André nous apprend gravement que ces trois messieurs ont été payés par Pitt pour nous jouer ce petit tour: à coup sûr ce ministre ne peut tarder de ruiner l'Angleterre, puisqu'il a parmi nous tant de personnes à sa solde.

Le joli temple de Flore, situé près l'hôtel de Baujon sur les Champs-Élysées, que les curieux voyoient chaque jour

avec un nouveau plaisir, vient d'être vendu à un étranger, cent barriques de boeuf salé.

Une compagnie suisse vient, dit on, d'acheter le terrain de l'Arsenal pour 26 millions en numéraire; elle veut y établir des manufactures.

L'ex-constituant Desmeunier est arrivé de l'Amérique avec le général Rochambeau. Baumez a pensé comme l'évêque d'Autun; il a cru devoir pour revenir, attendre des temps plus tranquilles.

L'ex-conventionnel Sillicetti est de retour à Paris. On croit qu'il ne tardera pas d'être nommé président de la société souterraine du Panthéon.

Des lettres de Bruxelles portent qu'il s'est formé dans les environs de la forêt de Soignes une nouvelle Vendée, que les insurgés, à la tête desquels est un nommé Charles de Lonpoigne, ont même arrêté la diligence de Namur, et se sont emparés de 104 chevaux de remonte. De gros détachemens ont été commandés pour aller à leur poursuite. Une nouvelle lettre donne les détails suivans:

Le général de l'armée belge, Charles Lonpoigne, est en fuite, et on est à sa recherche de tous côtés; son véritable nom est Jacquemin, et cet individu a joué toutes sortes de rôles; ex-moine, marchand, dragon, puis ayant épousé une femme très-riche dont il mange tout le bien, il a fini par se mettre à la tête des brigands de la forêt de Soignes. Il s'étoit adjoint quelques déserteurs autrichiens: il a voulu jouer ici le rôle de Charette; mais il n'avoit ni les talens, ni les ressources de ce chef de parti.

Au reste, il paroît qu'il avoit des vues très-étendues et des intelligences dans un grand nombre de communes. Dans plusieurs, on a sonné le tocsin et engagé les habitans, par tous les moyens possibles, de se joindre aux rebelles; mais l'on a remarqué, avec une grande satisfaction, que peu de paysans se sont joints à sa troupe. La municipalité de Gemmapes, soupçonnée d'intelligence avec les contre-révolutionnaires, et convaincue d'avoir donné des ordres pour leur fournir des chariots, a été mise en arrestation par ordre de l'adjudant-général Rostollant, et conduite dans les prisons de Bruxelles avec plusieurs autres individus qui vont être livrés à une commission militaire pour y être jugés.

On ne pourra bientôt plus fréquenter les spectacles; la plupart des chefs-d'œuvres de la scène sont proscrits. On

crainent les allusions les plus éloignées ; on craint que les rois de Micènes, de l'Épire, d'Athènes, de quelques bourgades de la Grèce, ne rappellent le souvenir des rois de France. Les pièces mêmes dites républicaines, ne se jouent plus qu'avec des mutilations qui les défigurent. Gohier, qui a été un moment ministre de la justice, avoit mêlé des vers Visigoths aux beaux vers de la mort de César. Je n'en ai retenu que celui par lequel il terminoit la pièce :

*Et n'adorent, Romains, que le dieu de Bratus.*

Si Voltaire avoit vécu jusqu'à nos jours, et qu'il eut entendu ronfler ce *rons ro*, il se seroit écrié : ah ! bourreau, tu m'assassines. Il n'auroit jamais voulu laisser jouer sa pièce comme on le fait aujourd'hui, sans la superbe harangue d'Antoine, un des morceaux les plus éloquens qui soient sortis de sa plume.

C'est peu d'estimer les meilleures pièces, ou de les bannir de la scène française, la sollicitude du gouvernement s'étend jusqu'aux costumes ; il vient de proposer l'uniforme blanc. Quelqu'un de ces jours nous verrons l'espagnol Gazman ou Alvarez avec un habit bleu et une cocarde tricolore. Nous avons quelque peine à croire que ces bizarreries soient nécessaires au maintien ou au bonheur d'une république.

## CORPS LÉGISLATIF.

### CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de TREILHARD.

Suite du rapport de Camus, du 2<sup>e</sup> nivôse.

Les commissaires venoient d'être arrêtés, et conduits dans un cabinet. Notre première pensée, dit Camus, fut celle d'une satisfaction complète. Dumouriez est connu, il n'est plus dangereux. L'armée l'abandonnera comme elle a abandonné la Fayette. Dumouriez étoit un fourbe, c'est aujourd'hui un scelerat. La république est hors de danger. Cinq individus sont trop heureux d'être arrêtés pour le salut de vingt-cinq millions d'hommes. — On s'empare de nos effets, de nos porte-feuilles, ainsi que de celui du ministre. On cherche à séduire celui-ci : on vous offre, lui disoit-on, sûreté ; votre vie court des dangers au milieu de ces désorganisations, défiez-vous-en. Je sais ce qu'il y a à craindre dans les révolutions, répond Beurnonville ; je saurai mourir à mon poste, mais je ne trahirai jamais. On insiste. — Dites à Dumouriez que je ne parle plus à un traître. Un officier se présente : Vous rappelez-vous, dit celui-ci, que nous avons sauvé ensemble dans les lignes de Gemmapes ? Oui, dit Beurnonville, et je ne me serois jamais douté que les troupes qui combattoient sous mes ordres les Autrichiens, m'entoureroient aujourd'hui comme leur prisonnier, et que vous seriez à leur tête.

Pendant on intime l'ordre de partir. Nous demandons cet ordre par écrit. Allez, dit Dumouriez à ses satellites, si on refuse d'obéir, qu'on emploie la force. On part dans trois voitures, pleines des gens de notre suite, qui n'avoient pas voulu nous abandonner. Dans chacune d'elles, étoit un adjudant de Dumouriez. La nuit étoit obscure ; on prend des chemins détournés. — Où nous mène-t-on ? — À Valenciennes, dit l'adjudant nommé Rainville. Prenez garde, dit Beurnonville, si vous mentez, je vous tue sur la place. L'adjudant, qui connoissoit Beurnonville pour un homme de parole, sort, quelques instans après de la voiture, sous prétexte d'un besoin naturel ; il nous suit à cheval. Beurnonville demande au cocher, où allons-nous ? A Rumilly,

répond cet homme qui n'étoit pas dans le secret ; c'étoit la route de Tournay. Beurnonville nous dit alors : l'escorte est foible, je ne la crois que de 25 hommes ; mon sabre coupe bien, je vais les dissiper. Aussitôt fait que dit, il descend de la voiture, il s'élançe comme la foudre, et du premier coup, il abat l'officier ; bientôt toute la troupe accourt, elle étoit de 200 hommes ; Beurnonville est assailli ; plusieurs coups lui sont portés, il les pare de son sabre ; enfin, il reçoit une large blessure à la cuisse ; et, forcé de céder au nombre, il rentre dans la voiture. Les hussards, dans leur fureur, en brisent les glaces, et la voiture elle-même est coupée en plusieurs endroits.

Si les commissaires étoient obligés de sortir de la voiture pour satisfaire à des besoins, aussitôt deux hussards se mettoient à leurs côtés ; et, croisant leurs sabres nus sur son cou, ils menaçoient de le leur couper.

On arrive à Tournay, les hussards de Berchiny se retirent, et nous remettent aux mains des dragons de la Tour, et la trahison est consommée. On nous annonce à Clairfayt ; nous ne pouvons, dit-il, refuser le bien qu'on nous fait. Ce n'est pas ainsi que répondit Camille au maître d'école de Falique, lorsque celui-ci lui amenoit prisonniers les enfans des citoyens qui lui étoient confiés. Mais Camille étoit républicain, et général des troupes romaines ; et Clairfayt...

Un officier dit à l'un de nous, qui lui parloit le chapeau sur la tête : Monsieur, l'égalité n'a pas lieu ici ; apprenez que je suis de l'état-major. — Je n'en suis bien aise ; lui répondit-il en enfonceant son chapeau.

Arrivés à Mons, on annonce aux commissaires qu'ils sont retenus en diage pour la reine, et que si on attentoit à sa vie, ils en répondroient sur leur tête. Plusieurs officiers autrichiens entouroient Beurnonville. Dites à Cobourg, leur dit celui-ci, qu'un prince Eugene n'auroit remis en liberté ; il me garde parce qu'il me craint.

On arrive à Bruxelles, les prisonniers sont accueillis par les huées de la multitude, composée de moines, prêtres, émigrés, filles publiques et perroquiers ; une fête est célébrée ; les honnêtes citoyens se gardent bien d'y paroître. Une française émigrée s'écrie : Ah ! voici ces messieurs qu'on a escroqués.

Pendant le court séjour que les prisonniers ont fait à Bruxelles et à Maëstrich, ils ont vu d'une part que l'on ne parloit des émigrés qu'avec un souverain mépris, et de l'autre, qu'il existoit non-seulement de la méritelligence, mais encore un kaine bien marquée entre les Prussiens et les Autrichiens.

Ici Camus termine la première partie de son récit. Il demande, pour l'achever, qu'on lui accorde un délai jusqu'au 26.

Cette proposition est adoptée.

Suite du rapport de Droyet, du 23 nivôse.

L'ordre du départ donné, nous avançons en bon ordre au milieu des bataillons et escadrons allemands. Je recommande à ma troupe de marcher au pas, et les rangs serrés de peur d'être rompus par quelques ravins. Le remisement de nos chevaux donne l'aveil à un camp d'infanterie ; nous essayons son feu : mais nos chevaux animés par la musique, doublent le pas, vont au galop. Ce que j'avois prévu arrive, nous tombons dans un fossé. Je suis de ce nombre ; je me relève aussitôt, je saisis le premier cheval qui me tombe sous la main. La nuit étoit obscure, un dragon s'écrie : tu prends mon cheval, veux-tu me laisser

seul au milieu des ennemis ? Je le prends en croupe. Cinq minutes s'étoient écoulées dans cet intervalle, et je me trouve éloigné de mon détachement ; je ne puis l'atteindre. Me voilà seul ; que faire ? je me décide à marcher vers Mons. Oui, me dit mon homme en croupe, je connois un gué dans la Sambre, nous la traverserons. J'y consens. Nous tombons dans un peloton de hussards ; je m'écrie : qui vive ? Ce sont les ennemis, dit mon dragon, il faut se rendre. Qu'appelle-tu, te rendre ? Il faut passer sur le ventre de l'ennemi, ou périr.

Je m'écrie : A moi, dragons, les ennemis me croyant suivi de ma troupe, se retirent ; j'en profite, je pique des deux. Mon cheval étoit excellent, et animé par le sifflement des balles, il prend sa course et me précipite avec lui dans le fond d'un ravin. Le cheval blessé se relève, s'enfuit dans la campagne et me laisse étendu sans connoissance. On vint à moi. — Qui es-tu ? — Officier français. On m'emporte, on me donne des secours. — Quel est votre grade ? — Pressé par cette demande, je réponds que je suis représentant du peuple français. — Qu'est-ce qu'un représentant du peuple ? — Je réponds ainsi : Si l'empereur étoit fait prisonnier, comme il le représente la nation allemande, on auroit pour lui des égards. J'en suis de même. Alors on eut des soins et des attentions pour moi. Mais quand on sut que je m'appellois Drouot, et que c'étoit moi qui avois arrêté le tyran à Varennes, les mauvais traitemens succèdent aux égards. On me dépouille nud, on me charge de chaînes aux mains et aux pieds, on me met sur une charrette ; et en cet état, on me promène en spectacle dans tout le camp autrichien ; cette cérémonie dure deux jours : des vociférations et des injures m'accompagnent ; je les reçois avec le calme d'un républicain ; je m'en honore. Je n'avois mangé depuis quarante-huit heures ; je demande un morceau de pain. On me dit : Non, coquin, ce n'est pas la peine de t'en donner, ton jugement ne tarde pas. Attendons, dis-je en moi-même, les généraux et les princes seront, sans doute, plus humains. Je suis conduit à Colloredo, il me reçoit avec toute la dureté d'un tyran. Il me reproche que le peuple français étoit perfide, et qu'on ne pouvoit faire aucun fonds sur ses promesses.

Il me cite en preuve la garnison de Mayence, qui, contre les termes de la capitulation, avoit été envoyée à la Vendée. Nous n'avons jamais pensé, lui dis-je, que l'empereur se soit abaissé jusqu'à se coaliser avec des rebelles et faire cause commune avec eux. Mesurez vos termes, me dit-il, et apprenez à respecter les têtes couronnées. Les rois s'allient et ne se coalisent jamais.

On me mène au général Latour. J'étois à moitié nud, j'avois les mains et les pieds chargés de grosses chaînes, mes cheveux éparés, et ma tête enflée et encore toute sanglante de ma chute. Ma vue auroit inspiré de la pitié au plus cruel bourreau ; elle inspire à Latour la fureur et la rage. Il me prend à la gorge, il me crache au visage ; il me parle en ces termes. Monstre, nous te tenons ; maintenant tu porteras la peine de ton crime, et se tournant vers ses gens : Il n'y a pas de supplice assez cruel pour expier tous les forfaits que ce scélérat a commis. Tu ne me tiendras pas un tel langage. lui répondis-je, si j'étois libre et que j'eusse des armes. Latour me fait lus fortement enchaîner.

On me transporte à Bruxelles. On m'y jette dans un cachot humide, obscur et profond. J'y suis étendu sur un peu de paille. On me met au secret, on m'empêche de me faire la barbe et les ongles, on vouloit faire de moi un monstre à faire peur au peuple. Je reste en cet état,

jusqu'au moment où nos braves volontaires, ayant forcé les Autrichiens à la bayonnette, avoient débarrassé nos frontières de leur présence. Alors seulement l'empereur donna ordre qu'on adoucit ma captivité. Je fus transféré dans la prison de Spielberg, et y fus traité avec tous les égards dus à mon caractère.

Cette forteresse, bâtie sur le penchant d'un rocher, étoit élevée de deux cents pieds au-dessus d'une rivière qui couloit dans le vallon, et qui lui servoit de fossé. J'y passai l'hiver ; mais je me lassai bientôt de l'inaction cruelle dans laquelle je languissois ; ma captivité me devint insupportable, je résolus d'y mettre fin ; en me sauvant. Je me mets à l'ouvrage ; et après deux mois de travail, je force ma prison. Je n'avois point d'instrument, la nécessité, mère de l'industrie, m'en procura.

J'avois des rideaux à ma fenêtre ; les tringles de fer qui les portoit, étoient soutenues sur deux bûches de fer ; j'enlève celles-ci, à leur aide, j'arrache les crampons de fer qui retenoient mes grilles. Avec ces crampons j'aurois déruit en peu de temps toute la forteresse. (On rit.) J'eus bientôt démoli la maçonnerie dans laquelle étoient scellés tous les barreaux qui me retenoient prisonnier. La forteresse, comme je l'ai dit, étoit assise sur le penchant de la colline ; là étoit le chemin, et je ne pouvois le prendre, sans être arrêté par les sentinelles qui y étoient placées de distance en distance. De l'autre côté, le rocher étoit taillé en pic, et s'élevoit de deux cents pieds au-dessus d'un vallon où couloit la rivière. Ce passage seul étoit ouvert à ma fuite ; mais il me falloit une corde, je n'en avois point ; je me décidai à me précipiter du haut en bas.

La nécessité me suggéra l'idée de me faire des ailes : l'exemple du cerf-volant des enfans flappa vivement mon imagination. Je crus qu'en faisant un semblable, et le tenant fortement à la main, la résistance de l'air arrêteroit l'impétuosité de ma chute.

D'ailleurs, j'espérois que la nouveauté du spectacle effrayeroit mes gardes. Arrivé au bord de la rivière, je devois me jeter dans une barque qui s'y trouvoit constamment, me laisser entraîner au courant du Danube, et de-là me rendre à Constantinople.

Je n'avois ni fil, ni ciseaux, ni aiguille ; l'industrie m'en fournit. J'efile mes bonnets, une arête de carpe me sert d'aiguille, et je trouve un couteau dans la pointe de mes mouchettes que j'éguise sur une brique.

(Ici l'orateur observe qu'il avoit soin de remettre chaque chose à sa place, de sceller les pierres qu'il avoit démolies, avec de la boue, afin qu'on ne s'aperçût de rien.)

Le 8 juillet fut le jour destiné à mon départ. Plusieurs fois j'avois essayé mon parachute dans ma chambre ; à son aide, j'étois descendu de la hauteur de 8 pieds. Je crus qu'il me garantiroit. Mais malheureusement pour moi, je me décidai à faire un paquet contenant des hardes, des provisions de bouche : (il pesoit 25 à 30 livres.)

Je n'osai le jeter en bas, de peur que le bruit qu'il feroit en tombant ne dévoilât mon projet ; je me décidai à l'emporter avec moi. Je m'élançai de ma fenêtre sur la terrasse, et je me disposai à sauter de celle-ci au fond du vallon. Deux fois je veux m'élançer, deux fois la nature trémit en moi : enfin je me précipite ; je sens que ma chute s'accélère, je me crus perdu. Je tombe sur une muraille ; mon pied se fracasse ; je ne sens point la douleur. Je veux me précipiter encore ; mon pied refuse de me porter ; je tombe. La sentinelle, comme je l'avois prévu, avoit été si effrayée par ma chute, qu'elle s'étoit réfugiée au corps de garde ; et

malgré mes cris douloureux, on ne vint à moi qu'au lever du soleil. On me rapporte à ma chambre. On me laisse huit heures sans secours, espérant que je mourrais de ma chute; mais comme je ne mourais pas, on me donna un chirurgien. J'ai demeuré trois mois malade marchant avec des béquilles; enfin, je reçois des nouvelles de ma femme, de mes enfans, et j'apprends que la république s'élève triomphante, malgré les tyrans coalisés. La liberté m'est rendue.

La lecture de ce rapport a été entendue dans le plus grand silence, il a fait la plus vive impression; le conseil ordonne qu'il sera imprimé et distribué dans toute la République.

*Séance du 24 nivôse.*

Une commission reproduit un projet de résolution, ajourné il y a quelques jours, et qui annulloient des nominations faites par les assemblées primaires de la commune de Lectoure.

Un membre combat la résolution; il prétend que les faits ont été dénaturés dans les pièces qui ont servi de bases au rapport et à l'avis de la commission. Selon lui, les propos contre-révolutionnaires d'un petit nombre de royalistes excitèrent quelque tumulte dans une des sections de l'assemblée primaire de Lectoure; des volontaires et quelques gendarmes, membres de l'assemblée, témoignèrent les premiers leur indignation contre les insultes faites à la représentation nationale, et contre la proposition faite par les ennemis de la patrie, de ne nommer aucun terroriste, c'est-à-dire, aucun patriote; mais ils ne firent aucun usage de leurs armes; le président eut tort de lever la séance, et les citoyens avoient le droit d'en nommer un autre, puisque le premier n'étoit qu'un président par ancienneté d'âge. Les opérations de l'assemblée ne sont point inconstitutionnelles. Les hommes qui réclament sont des royalistes; les nominations doivent donc être maintenues. Tels sont les principes qui font demander à l'opinant la question préalable sur le projet.

Un autre fait un exposé tout différent; il somme le préopinant de contredire les faits contenus dans les procès-verbaux transmis par le directoire; il sait que les individus qui se sont fait nommer à des places, ont cherché à rassembler les signatures des perturbateurs de l'ordre pour détruire l'effet que doit produire la vérité; mais il sait aussi que leur moralité est connue.

Il en nomme plusieurs et ne craint pas de les désigner non-seulement comme des anarchistes, mais comme des royalistes, qui en 89 poursuivoient les patriotes purs, qui dans la société populaire de Lectoure, si utile alors, cherchoient à faire chérir la liberté.

On parle de royalistes, continue l'opinant; on peut, par cette dénomination, tromper un conseil républicain; mais il ne suffit pas de déverser cette injure sur des hommes, il faut le prouver, et des dénominations vagues, dénuées de faits, ne sont les armes que des factieux. Je vote pour l'admission du projet.

BOURDON. Cette discussion me paroît être une dispute de cinq ou six députés, où les autres n'entendent rien. Je demande que la discussion continue; peut-être le conseil pénétrera-t-il la vérité, à travers les passions.

Colombel veut que le directoire prenne de nouvelles informations pour mettre le conseil à même de prononcer.

Le rapporteur ne s'y oppose pas; mais il observe que déjà les parties intéressées ont fait de semblables enquêtes, qui n'ont rien fait connoître si non l'exaspération des esprits dans cette commune. — Le conseil adopte la résolution.

Lecoindre, au nom de la commission de la vérification des pouvoirs, expose que pour hâter l'exécution et l'application de la loi du 3 brumaire, il est chargé de proposer au conseil de déclarer que le citoyen Mersaut, député du Loiret, ne peut exercer de fonctions législatives jusqu'à la paix générale.

Les motifs de cette déclaration sont pris dans la dernière déclaration de Mersaut qui a avoué qu'il étoit compris dans les cas prévus par la loi du 3 brumaire.

Delbret demande que le rapporteur s'explique, et qu'il dise au conseil, si Mersaut est exclu comme parent d'émigré, ou comme signataire d'arrêtés liberticides.

LE RAPPORTEUR. Le teneur du projet que je propose répond à cette demande; car il n'est que ceux qui se sont rendus coupables de délits liberticides que la loi du 3 brumaire exclut jusqu'à la paix des fonctions publiques: c'est donc sous ce rapport que Mersaut est compris dans cette loi.

Mais pour ne laisser aucun doute au conseil, je vais lui faire lecture d'un acte public, signé par Mersaut et plusieurs autres.

Le rapporteur lit, on y remarque ces mots: *Paris ne contient d'hommes méchans dans son sein que les membres d'un sénat conspirateur, et quelques scélérats échappés des prisons.*

UN MEMBRE. Après avoir entendu la lecture d'un pareil écrit, il ne suffit pas d'appuyer la résolution; mais je demande que les signataires soient poursuivis devant les tribunaux. — Le conseil adopte la résolution.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de VERNIER.

On fait lecture d'une résolution qui autorise la commune de Manduel, département du Gard, à emprunter sur elle même la somme de 600,000 liv. pour employer en achats de grains.

Le conseil reconnoît l'urgence, et après avoir entendu lecture des pièces qui appuient la demande de cet emprunt, il approuve la résolution.

Une seconde résolution, également précédée de la déclaration d'urgence, lève la suspension prononcée le 11 messidor, de la loi du 9 floréal, relative aux parens des émigrés; cette loi sera exécutée, sauf les modifications que contient la résolution présentée.

Dupont (de Nemours) s'est élevé contre l'urgence. La nation ne doit pas être pressée de se mettre en possession de nouveaux biens nationaux, puis qu'elle a suspendu la vente de ses propres biens. D'ailleurs, a-t-il ajouté, cette résolution contient plusieurs dispositions qui me paroissent ainsi qu'à plusieurs membres, contraires à la constitution et à la déclaration des droits. Une pareille résolution est bien de la nature de celles qui méritent les formes lentes de la constitution. Je demande qu'on rejette la déclaration d'urgence.

Cette proposition n'étant pas appuyée, l'urgence est reconnue.

Le conseil nomme, pour examiner la résolution, une commission composée des citoyens Baudin, Bréard, Dubusc, Creuzé-Latouche et Vigneron.

Balivet présente, au nom de la commission nommée à cet effet, le rapport sur la résolution relative aux élections du canton de Saura, département de l'Arriège. La commission a reconnue que toutes les formes constitutionnelles ont été violées dans ces élections. La commission pense que la résolution doit être approuvée. — Le conseil l'approuve.